

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Cagny
2026xx95

Dossier n° PC 014 119 26 00013

Date de dépôt : **20/05/2026**

Demandeurs : **Monsieur Cafer DASTAN & Madame Emine DASTAN**

Pour : **Construction d'une maison individuelle**

Adresse du terrain : **3 rue Louis Braille à Cagny (14630)**

**Le Maire
à
Monsieur Cafer DASTAN et Madame Emine DASTAN
14 chemin du facteur
14630 CAGNY**

Objet : Rejet tacite par suite de pièces complémentaires non fournies
Références : PC 014 119 26 00013

Madame, Monsieur,

Par lettre du 08/09/2026, je vous ai indiqué que votre demande de permis de construire était incomplète et vous indiquais les pièces manquantes à me fournir.

Ces pièces n'ayant pas été déposées en Mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la lettre susvisée, votre demande a été rejetée automatiquement en application de l'article R 423-39 du Code de l'urbanisme.

Si vous souhaitez poursuivre votre projet, il vous appartient de déposer une nouvelle demande en vous assurant que le dossier contient l'ensemble des pièces exigées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Cagny, le 11 septembre 2026
Par délégation du Maire,
L'Adjoint à l'urbanisme,
Pascal GENISSEL

